**LE PROJET *NOS PAYSAGES PROTÉGÉS* A POUR BUT D'AUGMENTER LA SUPERFICIE D'AIRES PROTÉGÉES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES ET D'AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ ENTRE LES VIEILLES FORÊTS DE LA RÉGION.**

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROJET ?

- Structurer et déposer deux nouvelles propositions d'aires protégées en terre publique, soit :
  - au Massif du Sud
  - au lac Talon
- Réaliser une analyse de connectivité entre les ilots de vieilles forêts de la région avec en priorité le territoire reliant les secteurs du Massif du Sud et du lac Talon et incluant les secteurs suivants :
  - lac Long
  - Grande Coulée
  - témoins écologiques sous moratoire de coupe jusqu'en 2028

## POURQUOI CES SECTEURS ?

- Ils sont situés dans des secteurs à fort potentiel pour la biodiversité à l'échelle régionale
- Ils abritent des espèces menacées, vulnérables et rares
- Ils font partis des secteurs avec les densités de forêts anciennes les plus élevées de la région

## POURQUOI PROPOSER DES AIRES PROTÉGÉES ?

Les aires protégées :

- Permettent de protéger la biodiversité à perpétuité et maintenir les services écologiques essentiel à la vie humaine.
- Permettent de protéger la qualité des paysages et ainsi sécuriser les investissements en infrastructures récréatives.
- Permettent d'encourager la pratique du plein air, augmente l'attractivité de la région et stimule l'économie locale

Selon le registre des aires protégées, seul 1,9 % du milieu terrestre est protégé en Chaudière-Appalaches.

Durbec des sapins © Daniel Patry

## POURQUOI LA CONNECTIVITÉ EST-ELLE IMPORTANTE ?

La connectivité :

- Favorise, en cas de besoin, le déplacement vers des habitats plus favorables, ce qui est essentiel, compte tenu, entre autres, des impacts sur les écosystèmes liés aux changements climatiques
- Prévient l'isolement génétique des populations, ce qui contribue au maintien des population saines.

En juin 2022, un processus de concertation a débuté dans l'objectif d'atteindre un consensus régional en lien avec la superficie et le statut de l'aire protégée à proposer au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

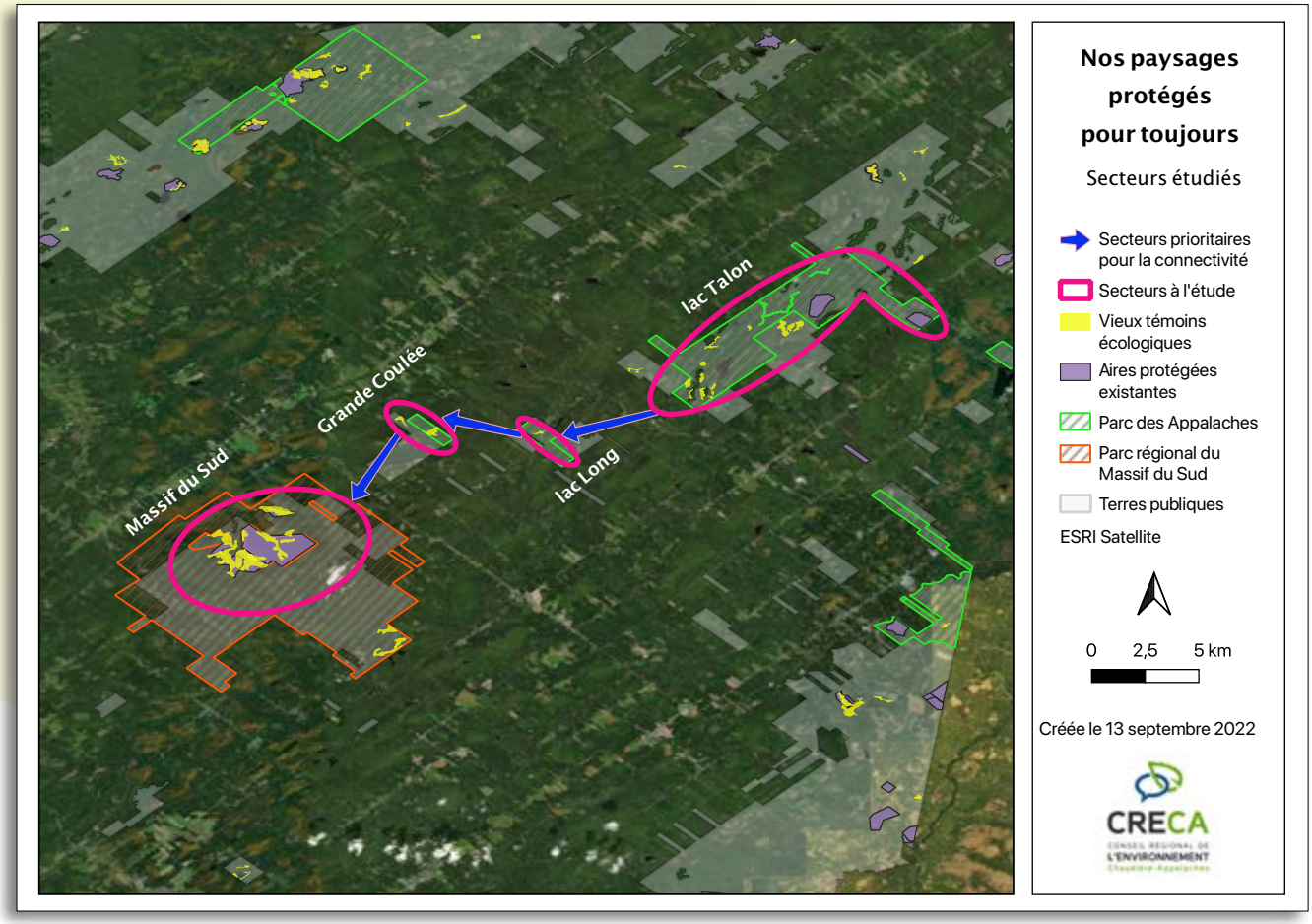


## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Dès 2011, les secteurs du Massif du Sud et du lac Talon ont été identifiés comme des sites prioritaires pour la conservation à l'échelle régionale.

Un projet du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches avec le soutien de l'initiative Plein aire de la Société pour la nature et les parcs du Québec